



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E177475 VALABLE JUSQU'AU 17/06/2026

ÉDITÉ LE 25/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 807 572 268 00058

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 213521900155

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F10892N1244000 / 001 558114/2

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F10892N1244000 / 001 558114/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : KS RENOV

14 AVENUE EUGENE FREYSSINET
95740 FREPILLON

Téléphone : 01 82 41 07 86

Portable : 0764675739

Site Internet : www.ks-renov.com/

E-mail : commercial@ks-renov.com

Responsabilité légale :

SCHMITH KOFFI, MICKAEL CO-GÉRANT / SIDIBE KANTARA CO-GÉRANT

Fax : 01 76 50 34 39

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3211 PROB	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	16/10/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	18/06/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	18/06/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/06/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/06/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/06/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	18/06/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	16/10/2025
o Isolation des combles perdus	18/06/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	18/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.